



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Fonction
publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07
Paris, le 17 juin 2016

Objet : Préavis de grève pour les journées de grève interprofessionnelle du 23 et 28 juin 2016.

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la Loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par la Fédération générale des Fonctionnaires FO couvrant les personnels de la Fonction publique de l'Etat et de ses établissements. Pour la journée du jeudi 23 juin : Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents : le mercredi 22 juin 2016 à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le vendredi 24 juin 2016 à 8 heures. Pour la journée du mardi 28 juin : Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le lundi 27 juin 2016 à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le mercredi 29 juin 2016 à 8 heures.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité des mobilisations, initiée par notre Confédération FO et fait suite aux journées de mobilisation contre le projet de Loi Travail, mais se place également dans la continuité des journées de grève précédentes.

Concernant plus précisément la Fonction publique, la FGF-FO revendique notamment :

- Le retrait du projet de Loi Travail et réaffirme son opposition à la mise en œuvre d'un CPA (Compte Personnel d'Activité) dans la fonction publique qui remettrait en cause les garanties collectives du statut général et des statuts particuliers sur ce point,
- Le maintien de la hiérarchie des normes et des accords collectifs donc par voie de conséquence le maintien du statut général et des statuts particuliers,
- Une nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice assortie d'une attribution de 50 points d'indice permettant le rattrapage des pertes subies,
- La réouverture de discussions sur les carrières, le protocole PPCR n'ayant pas apporté de réelles améliorations aux grilles indiciaires et, pire, devenant même un obstacle aux promotions,
- L'arrêt des réformes en cours (territoriales et santé notamment) et l'ouverture d'un débat de fond sur les missions de Service public et l'adéquation nécessaires avec les moyens.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.


Christian GROLIER,
Secrétaire Général